



**AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ET A  
1659 ROUGEMONT**

Rougemont, le 14 mai 2024  
N. réf : 10.01.02/JL/cr

**Préavis N° 07/2024**

<p align="center"><b>DEMANDE DE CRÉDIT POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU CHALET DE LA VERDA ET POSE DE PANNEAUX SOLAIRES</b></p>
---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. OBJET**

---

Par ce préavis, la Municipalité sollicite un crédit de CHF 118'500. — pour procéder aux travaux de réfection de la couverture des pans de la toiture « est » et « sud » du chalet de la Verda ainsi que la pose de panneaux solaires.

**2. HISTORIQUE**

---

Le chalet de la Verda est un élément patrimonial de notre Commune se situant sur la parcelle No 941, ECA 948.

Rappelons que celui-ci fait partie de l'inventaire fédéral des paysages (IFP) et a obtenu la note « 3 » au recensement architectural.

La couverture des pans de la toiture « est » et « sud » présente des signes de détérioration. Nous nous trouvons donc dans l'obligation de procéder à sa réfection pour garantir la sécurité des locataires ainsi que pour préserver l'intégrité architecturale de sa structure.

La Municipalité soucieuse de collaborer avec les entreprises de notre région a demandé une offre pour la réfection du toit à l'entreprise Colin Karlen et une offre à l'entreprise Berdoz Electricité pour l'installation de panneaux solaires.

**3. TRAVAUX**

---

- Installation du chantier
- Installation des échafaudages
- Couverture en tavillons
- Installation du paratonnerre
- Remplacement de la lucarne
- Installation des panneaux solaires

---

#### 4. COÛTS ET FINANCEMENT

---

##### Couverture

Travaux préparatoires	CHF	16'710.00
Couverture en tavillons	CHF	62'369.50
Echafaudages	CHF	4'990.00
Paratonnerre	CHF	12'218.00
Divers	CHF	3'260.00
Déductions	CHF	-3'942.10
TVA	CHF	7'744.00
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b><u>103'349.40</u></b>

##### Panneaux solaires

Panneaux solaires (montant approximatif)	CHF	15'000.00
--	-----	-----------

**Montant final** **CHF 118'349.40**

La Municipalité a décidé d'arrondir ce montant à **CHF 118'500.00**.

Des demandes de subventionnements ont été adressées auprès de la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), auprès du Parc Naturel Régional ainsi qu'aux Fonds Suisse pour le paysage.

---

#### 5. CONCLUSIONS

---

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

*Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 25 juin 2024*

- Vu** le préavis N° 07/2024
- Où** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

##### **PREND ACTE**

- **De l'amortissement** du montant de CHF 118'500.- sur une période de 30 ans, selon les directives sur les durées d'amortissement obligatoire édictées par le manuel MCH2.

##### **DECIDE**

- **D'autoriser** la Municipalité à entreprendre les divers travaux liés à la réfection de la couverture de pans de toiture « est » et « sud » du chalet la Verda.
- **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 118'500.—.
- **De financer** ce montant par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de la législature en cours.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 14 mai 2024 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont le 25 juin 2024.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

**Le Syndic :**

**La Secrétaire :**

**Frédéric Blum**

**Janick Lenoir**

*Délégué municipal :*

- *M. Stéphane von Siebenthal*